

MEM.MED

20  
24

**VIOLENCES,  
RÉSISTANCES ET  
MÉMOIRES**  
**ENTRE LES DEUX  
RIVES DE LA  
MEDITERRANÉE**

Report de Mem.Med

Ont collaboré à l'écriture de ce rapport : Yasmine Accardo, Annapaola Ammirati, Sara Biasci, Valentina Delli Gatti, Silvia Di Meo, Ludovica Gualandi, Sofia Stimmatini, Giovanni Terraneo.  
Conception graphique par Sofia Baraldo.



# INDEX

<b>MOURIR DE VIOLENCE EN MEDITERRANEE</b>	<b>2</b>
<b>L'élargissement et le durcissement des pratiques d'externalisation</b>	<b>2</b>
La nouvelle SRR tunisienne	2
Accord entre l'Italie et l'Albanie	3
<b>L'intensification de la criminalisation aux frontières</b>	<b>5</b>
Criminalisation et persécution du sauvetage en mer	5
Criminalisation du franchissement des frontières	5
<b>SOUTENIR LES FAMILLES RESILIENTES</b>	<b>8</b>
<b>Aissatou Aisha Barry</b>	<b>9</b>
<b>11 corps au large de la Libye et la recherche des familles érythréennes</b>	<b>11</b>
<b>Ibne Ishtiaq Hassan et les 10 corps de citoyens bangladais</b>	<b>14</b>
<b>Ijaz Firas</b>	<b>16</b>
<b>Youssef Kafafy</b>	<b>17</b>
<b>Adbulrahman Alheloas</b>	<b>19</b>
<b>Le Massacre de Roccella Jonica</b>	<b>21</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>23</b>

# MOURIR DE VIOLENCE EN MEDITERRANÉE

En 2024, au cours des mois d'été, la mer Méditerranée a continué à être témoin de violences contre les personnes en mouvement, de formes de répression contre les personnes solidaires et le scénario des violations des droits fondamentaux. Ce rapport se concentrera en particulier sur les événements qui se sont déroulés sur la route de la Méditerranée centrale de juin à septembre 2024.

Afin de mieux comprendre le contexte, nous nous attarderons d'abord sur les événements politiques qui ont marqué l'été, puis nous nous attarderons plus en détail sur les cas que l'association Mem.Med a suivis, en accompagnant les familles des personnes portées disparues ou décédées dans leur lutte pour la vérité et la justice.

## L'élargissement et le durcissement des pratiques d'externalisation

### La nouvelle SRR tunisienne

La volonté de faire de l'Europe une forteresse de plus en plus imprenable se traduit par la coopération continue que les Etats membres développent avec les Etats riverains de la Méditerranée,



qui s'avèrent de moins en moins sûrs pour les personnes en déplacement. En particulier, la **Région tunisienne de recherche et de sauvetage (SRR)** en mer a été officiellement établie en juin, rendant la Garde côtière tunisienne responsable de la coordination des activités de recherche et de sauvetage des différents acteurs - y compris les ONG - opérant dans les eaux internationales<sup>1</sup>. Cette nouvelle SRR s'étend de la zone autour de la Sicile occidentale jusqu'au sud de la Sardaigne, élargissant considérablement le champ d'action des gardes-côtes tunisiens. La SRR tunisienne s'ajoute à la SRR libyenne, établie en 2018, et théâtre de multiples violations des droits et de violences effrénées à l'encontre des populations migrantes de la part des garde-côtes libyens<sup>2</sup>.

1 <https://sosmediterranea.it/2024/07/29/zona-ricerca-e-soccorso-in-tunisia-urgente-affrontare-le-questioni-umanitarie/>

2 <https://www.meltingpot.org/2024/07/mediterranea-denuncia-la-guardia-costiera-libica-mentre-e-in-corso-il-vertice-a-tripoli/>

Cette nouvelle suscite de vives inquiétudes, comme l'ont dénoncé de nombreuses organisations de défense des droits de l'homme<sup>3</sup>.

**En Tunisie, les personnes en déplacement et les militants de la société civile qui les soutiennent sont victimes d'une répression féroce.** En effet, depuis le discours raciste du président tunisien Kais Saïed le 6 février 2023, les violences racistes et xénophobes ont connu une escalade dramatique et leur récit a été banalisé : descentes de police contre les populations migrantes et arrestations arbitraires, rejets massifs et déportations dans le désert, abus de toutes sortes de la part de la police mais aussi des citoyen.ne.s sont en effet quotidiens<sup>4</sup>. La Libye et la Tunisie **ne peuvent pas être considérées comme des « ports sûrs »**, bien que l'Italie continue de financer leurs gouvernements et d'envoyer du matériel, tel que des navires et des équipements pour contrôler leurs frontières maritimes, dans le but de renforcer les capacités de leurs garde-côtes à patrouiller leurs eaux territoriales et à intercepter les embarcations de personnes en mouvement, au mépris du droit international. S'ajoutent à cette stratégie les **financements importants de l'Union européenne.**

Dans le cadre de programmes consacrés à la sécurité et à la défense, des fonds ont été en effet alloués au ministère tunisien de la défense et au ministère de l'intérieur, dans le but de renforcer la garde nationale et les forces de police tunisiennes, notamment en leur fournissant des équipements militaires pour intensifier le contrôle des frontières terrestres et maritimes. Cependant, plusieurs ONG, dont Alarm Phone et IRPI Media, ont documenté de **graves violations des droits de l'homme commises par la Garde nationale tunisienne**, y compris des abus contre les migrant.e.s, des refoulements forcés et des déportations dans le désert. Le rapport *Interrupted Sea* d'Alarm Phone<sup>5</sup>, par exemple, expose l'implication directe des autorités tunisiennes et libyennes dans des opérations violentes d'interception et de détention de personnes migrantes, opérations également financées par des fonds européens. Ce contexte montre comment l'externalisation des frontières européennes non seulement alimente des pratiques inhumaines, mais légitime et finance les violations constantes des droits fondamentaux des personnes en mouvement.

## Accordo tra Italia e Albania

En février 2024, le Sénat a approuvé la loi de ratification et d'exécution du **protocole Italie-Albanie**<sup>6</sup>. Ce protocole, signé par la présidente Meloni et son homologue albanais, Edi Rama, prévoit la libre utilisation de certaines zones du territoire albanais pour l'activation d'un centre destiné aux procédures d'entrée, à l'identification et à la classification du statut légal des arrivant.e.s, avec un hotspot à Shenjin, un centre de détention destiné à **l'exécution des procédures frontalières à Gjader** où un **Centre de séjour pour le rapatriement**

3 <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2024/05/tunisia-repressive-crackdown-on-civil-society-organizations-following-months-of-escalating-violence-against-migrants-and-refugees/>

4 <https://www.theguardian.com/global-development/2024/sep/19/italy-migrant-reduction-investigation-rape-killing-tunisia-eu-money-keir-starmers-security-forces-smugglers>

5 <https://alarmphone.org/it/2024/06/20/mare-interrotto/>

6 <https://temi.camera.it/leg19/provvedimento/protocollo-italia-albania-in-materia-migratoria.html>



(CPR) a également été mis en place, où les personnes considérées comme n'ayant pas le droit d'entrer et de séjourner en Italie seront détenues, et enfin, un centre pénitentiaire.

Le protocole se fonde sur le fait que, bien que situées sur le territoire albanais, ces structures seront placées sous la gestion et la juridiction de l'Italie. Cependant, cette gestion extraterritoriale des populations migrantes a suscité de vives inquiétudes parmi les organisations de défense des droits de l'homme, car elle témoigne d'une régression majeure dans le respect et la garantie des droits des personnes en déplacement. En effet, la mise en œuvre du protocole implique la **détention automatique et généralisée comme seule option pour tous les sujets, depuis le transfert jusqu'à l'éventuel rapatriement**, et de sérieuses questions critiques ont été soulevées concernant le risque que les personnes ayant des besoins spéciaux soient soumises à cette mesure. En outre, la possibilité pour les migrant.e.s d'avoir accès à une assistance juridique pose d'énormes problèmes, ce qui remet en question l'exercice du droit à la défense et du droit d'asile<sup>7</sup>.

Ces mesures remettent aussi en cause la compatibilité du Protocole avec les lois nationales et surtout supranationales. À cet égard, le **18 octobre 2024**, le **Tribunal de Rome** n'a pas validé la détention, et a donc considéré comme illégitime le séjour en Albanie, des 12 personnes qui avaient été expulsées le 12 octobre 2024 parce qu'elles provenaient de pays classés comme étant d'origine sûre (l'Égypte et le Bangladesh)<sup>8</sup>. De nouveau, le **11 novembre 2024**, la Cour de Rome, pour les mêmes raisons, a suspendu le jugement validant la détention de sept demandeurs d'asile d'origine égyptienne et bengalie expulsés vers le centre de détention en Albanie le 8 novembre 2024. Alors qu'Ursula Von Der Leyen affirme que dans les prochains mois la liste des pays sûrs sera révisée<sup>9</sup>, le protocole Italie-Albanie s'annonce comme une **machine à expulser** que le gouvernement Meloni s'acharne à faire tourner au **mépris des droits fondamentaux** des personnes concernées par la procédure.

7 <https://www.meltingpot.org/2024/02/il-protocollo-italia-albania-e-legge-tra-nuovi-vuoti-normativi-e-vecchie-violazioni-di-diritti/#easy-footnote-bottom-1-500058>

8 <https://effimera.org/migranti-il-testo-integrale-del-decreto-del-tribunale-di-roma-non-convalida-al-trasferimento-in-albania/>

9 [https://www.ansa.it/europa/notizie/rubriche/altrenews/2024/10/15/von-der-leyen-ai-leader-ue-lavorare-sugli-hub-per-i-migranti-come\\_fld16ac3-66e1-4314-bab8-13577e46efc8.html](https://www.ansa.it/europa/notizie/rubriche/altrenews/2024/10/15/von-der-leyen-ai-leader-ue-lavorare-sugli-hub-per-i-migranti-come_fld16ac3-66e1-4314-bab8-13577e46efc8.html)



En outre, ce gouvernement a approuvé le 18 septembre 2024, dans le prolongement de la L.D. 20/2023 - qu'on a honteusement nommé « décret Cutro » - le « **projet de loi sur la sécurité** », qui introduit, outre une série d'attaques extrêmement graves contre le droit à la dissidence et à l'expression, un **renforcement des mesures de sécurité** dans les prisons et les centres de détention pour détenir les personnes migrant.e.s. La résistance passive sera punie de plusieurs années de prison.



## L'intensification de la criminalisation aux frontières

### Criminalisation et persécution du sauvetage en mer

Outre l'externalisation des contrôles aux frontières, la criminalisation des navires de sauvetage et des personnes en déplacement continue de jouer un rôle central dans le régime de contrôle des frontières. Comme on l'a observé au cours des mois d'été, le **gouvernement italien empêche de**

plus en plus **les navires de sauvetage de faire leur travail**, en leur attribuant des ports de débarquement loin des positions des ONG. Le 9 juillet 2024, par exemple, le navire de sauvetage Ocean Viking, avec plus de 250 personnes à bord, a fait savoir qu'on lui avait attribué le port de Marina di Carrara, à plus de 1 000 km de l'endroit où il se trouvait<sup>10</sup>. Il en a été de même pour le navire SOS Humanity, battant pavillon allemand, qui s'est vu attribuer le port d'Ortona, à 1 200 km de là<sup>11</sup>.

**La loi 50/2023** continue également de produire ses effets répressifs sur les navires de sauvetage opérant en Méditerranée. En effet, les amendes et les détentions administratives ne manquent pas, comme celles infligées à quatre reprises au navire Geo Barents de Msf au cours des derniers mois, motivées par la violation des exigences du décret<sup>12</sup>. Avec ces décisions, les autorités italiennes laissent des vides mortels en Méditerranée centrale, où les migrants sont exposés à des violents refoulements de la part des garde-côtes libyens et tunisiens.

### Criminalisation du franchissement des frontières

Parallèlement à la criminalisation des navires de sauvetage, l'article 12 de la loi consolidée sur l'immigration,

<sup>10</sup> <https://www.sosmediterranea.ch/actualites/recap-09-10-07-2024-261-personnes-ont-ete-secourues-par-locean-viking>

<sup>11</sup> [https://www.ansa.it/ansamed/it/notizie/rubriche/cronaca/2024/01/18/assegnato-il-porto-di-ortona-alla-humanity-1-con-126-migranti\\_4da8afe0-3879-4435-b611-3b10aa832b04.html](https://www.ansa.it/ansamed/it/notizie/rubriche/cronaca/2024/01/18/assegnato-il-porto-di-ortona-alla-humanity-1-con-126-migranti_4da8afe0-3879-4435-b611-3b10aa832b04.html)

<sup>12</sup> [https://www.ansa.it/sito/notizie/cronaca/2024/09/24/nuovo-fermo-per-la-geo-barents-stop-di-60-giorni\\_e7cf5305-48b1-437c-9e9c-46b282b4246a.html](https://www.ansa.it/sito/notizie/cronaca/2024/09/24/nuovo-fermo-per-la-geo-barents-stop-di-60-giorni_e7cf5305-48b1-437c-9e9c-46b282b4246a.html)

qui envisage le « crime d'aide et d'encouragement à l'immigration illégale », continue d'illustrer l'approche criminalisante et sécuritaire, ainsi que discriminatoire et raciste, de l'État italien<sup>13</sup>. Cet été, a eu une résonance particulière le début du procès contre **Maysoon Majidi**, une activiste, artiste et cinéaste iranienne, membre du **mouvement Jin Jiyad Azadi**, qui a dû fuir son pays en raison de l'oppression du régime iranien. Elle a pris la mer et, une fois en Italie, a été accusée d'être le « passeur » du bateau dans lequel elle voyageait avec 77 autres personnes, arrivées sur la côte de Crotona le 31 décembre 2023. Une histoire similaire à celle de **Marjan Jalali**, une autre demandeuse d'asile iranienne, arrivée en Italie en octobre 2023 avec son fils et d'autres personnes. Ces attaques démontrent non seulement l'acharnement et la violence de l'État à l'encontre de ceux et celles qui traversent la Méditerranée, mais aussi les tentatives constantes de les criminaliser. Face à la violence et à l'injustice dont elle est victime, Maysoon Majidi a répondu par une grève de la faim, protestant contre les abus que lui inflige notre État : Maysoon s'est défendue dans les salles d'audience en élevant la voix et en expliquant le manque de fondement et l'absurdité de ces accusations<sup>14</sup>.

Alors qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes, Maysoon Majidi a finalement été libérée lors de la dernière audience tenue au tribunal de Crotona et n'aura donc pas à attendre son procès en prison, elle



L'attention doit rester soutenue, également parce que **Marjan Jalali est toujours assignée à résidence** et que son procès au tribunal de Locri se poursuit, la frappant entre autres du stigmate de ne pas correspondre au stéréotype de la « bonne mère ». Majidi et Jalali ne sont pas les seules à faire l'objet de procès arbitraires : l'accusation de contrebande, qui touche des centaines d'hommes et de femmes<sup>15</sup>, fait partie intégrante de la criminalisation des personnes en déplacement, bien qu'il soit désormais de notoriété publique que les trafiquants d'êtres humains ne voyagent pas avec les migrant.e.s mêmes, mais portent plutôt l'uniforme des gardes-côtes libyens. À la fin de l'été, l'assassinat d'**Abdurahman al-Milan, connu sous le nom de Bija, trafiquant d'armes et d'êtres humains et membre des garde-côtes libyens**, recherché par Interpol, a fait sensation. Tué en Libye, il avait récemment été repéré à bord d'un patrouilleur italien<sup>16</sup> et

<sup>13</sup> Si veda il progetto [Captain\\_Support](#).

<sup>14</sup> Per saperne di più invitiamo ad ascoltare l'emissione radiofonica di Radio Alqantara al seguente link:

<https://open.spotify.com/episode/56jMYjkGU34D1B6V86nYeL?si=Bx7AaxTkS9y0ljV73EbZgg&t=949>

<sup>15</sup> Da ultimo Ufuk Akturk, imputato insieme a Maysoon Majidi <https://www.crotonenews.com/cronaca/condannato-a-otto-anni-e-quattro-mesi-akturk-ufuk-imputato-insieme-a-maysoon/>

<sup>16</sup> <https://www.avenire.it/attualita/pagine/ucciso-in-libia-il-comandante-trafficante-bija-custode-dei-segreti-con-italia-ed-europa>

s'était rendu en Italie en 2017, participant à un sommet organisé par les ministères italiens au CARA de Mineo (CT)<sup>17</sup>.

Le financement officiel des gardes-côtes dont les membres sont actifs dans le système de la traite des êtres humains fait partie intégrante de la manière dont la mobilité humaine est gérée en Italie et en Europe. Combinée à la tactique lâche de criminalisation des personnes en mouvement, y compris par le biais du « crime de trafic d'êtres humains », cette pratique devient une stratégie des politiques meurtrières que notre État et l'UE mettent en œuvre.

La **criminalisation des passeurs présumé.e.s est en fait étroitement liée aux politiques qui tendent à invisibiliser les décès en mer**: les victimes des frontières sont souvent prises en compte par les autorités au cours de l'enquête et de la phase judiciaire, pour être instrumentalisées dans l'attaque contre les personnes en déplacement. Ces morts sont ensuite encore plus outragées, car elles sont transformées en motifs de punition pour ceux et celles qui ont conduit les bateaux, ce qui déresponsabilise les vrais coupables de ces crimes.

Tout cela se produit dans un contexte de **militarisation et de technologisation** impitoyable **des frontières** : l'agence européenne **Frontex** verra encore augmenter son budget au cours des quatre prochaines années, et est impliquée dans de plus en plus de réfolements et de violences exercées contre les personnes en

mouvement et ceux qui les soutiennent<sup>18</sup>. Avec des outils de plus en plus précis, Frontex utilise la technologie pour contrôler minutieusement les frontières et empêcher à tout prix les gens de passer, même lorsqu'elle est témoin de la situation dangereuse des bateaux qui tentent de traverser. Le 24 avril 2024, la Cour de Luxembourg a jugé que Frontex avait dissimulé plus de 100 photos montrant qu'elle était impliquée dans des violations des droits de l'homme en Méditerranée.<sup>19</sup>

Cette technologisation, ainsi que l'intensification de l'externalisation des pratiques de contrôle des frontières et la criminalisation accrue des personnes migrantes, montrent comment les gouvernements européens **mènent** de plus en plus une **guerre idéologique contre les personnes qui se déplacent depuis le sud de la Méditerranée**. En Italie, comme nous l'avons vu plus haut, nous assistons à une véritable **vidange du droit d'asile**: en effet, le protocole Italie-Albanie sanctionne la possibilité légale d'empêcher les personnes d'atteindre le sol de l'UE. La volonté politique de déshumaniser et d'invisibiliser sans scrupule les populations migrantes est de moins en moins déguisée.

<sup>17</sup> <https://www.avvenire.it/attualita/pagine/dalla-libia-al-mineo-negoziato-boss-libico>

<sup>18</sup> <https://civilmrcc.eu/>

<sup>19</sup> <https://sea-watch.org/it/sentenza-del-tribunale-dellunione-europa-frontex-ha-nascosto-ingiustamente-immagini-e-documenti/>



# SOUTENIR LES FAMILLES RÉSILIENTES



Selon les estimations du ministère italien de l'intérieur, le nombre d'arrivées en 2024 a diminué par rapport à 2023<sup>20</sup>. Néanmoins, **la route de la Méditerranée centrale reste l'une des plus meurtrières**<sup>21</sup>, où les garde-côtes tunisiens et libyens agissent en toute impunité, au mépris total du droit international.

Mem.Med se bat activement pour rappeler que ces personnes ont des droits : luttant aux côtés de leurs familles contre l'invisibilité, **nous leur rappelons que le récit des États racistes et violents n'est pas le seul.**

Au cours de l'été **2024**, les activistes de Mem.Med ont traité plusieurs cas, impliquant un total de **25 familles de juin à septembre 2024**. Dans les pages suivantes, nous présentons les cas les plus récents suivis par Mem.Med. Les histoires détaillées de ces personnes, avec les témoignages de leurs familles qui se battent pour la vérité et la justice sur ces décès, sont disponibles dans la section « [Mémoires](#) » [du site web de Mem.Med](#). Tous ces récits ont été recueillis par les activistes de Mem.Med en collaboration avec les familles de victimes, leurs amis et leurs communautés, et publiés avec leur consentement.

Dans les pages qui suivent, nous voulons en particulier raconter - un an et demi après le massacre de Steccato di Cutro - le **massacre de Roccella Ionica**, qui a eu lieu dans la nuit du 16 au 17 juin, où au moins 35 personnes ont perdu la vie : un naufrage avec de nombreux morts qui a été réduit au silence et invisibilisé.e.s. Nous évoquerons ensuite d'autres **événements de violence en mer et à la frontière** qui n'ont pas été médiatisés ou politisés, mais qui sont tout aussi graves car ils ont entraîné la mort de dizaines de personnes cet été. Leurs familles se battent depuis des mois pour que ces personnes retrouvent leur nom et que justice soit faite.

Mem.Med a reçu des signalements non seulement des familles elles-mêmes, mais aussi des **navires de sauvetage des ONG** menant des opérations de

20 <https://alarmphone.org/it/2024/06/20/mare-interrotto/>

21 <https://sosmediterranee.fr/route-migratoire-mediterranee-centrale/>

*recherche et de sauvetage* en Méditerranée centrale : au cours de l'été 2024, ces dernières ont, à plusieurs reprises, récupéré dans les eaux de la mer les corps de personnes en déplacement qui étaient mortes au cours de la traversée. À partir de ces rapports et au sein du **réseau du CMRCC**<sup>22</sup>, nous avons travaillé à reconstituer leurs histoires, leurs identités et leurs noms avec leurs familles. Au moment où nous bouclons ce rapport, nous soutenons les **familles syriennes** des personnes impliquées dans le **nauffrage des 3 et 4 septembre 2024 au large des côtes de Lampedusa**<sup>23</sup>. Selon les reconstitutions, 21 personnes sont portées disparues, dont trois enfants.

Avec les mères et les sœurs, nous collectons des données et des informations sur leurs proches disparus, dans le but de les aider à identifier les 7 corps arrivés à Lampedusa, qui sont malheureusement dans un état de décomposition avancé et pour lesquels l'identification visuelle est extrêmement complexe. Les procédures d'identification par l'ADN sont d'autant plus difficiles car les familles se trouvent en Syrie et que les organismes nationaux et internationaux qui devraient gérer les procédures médico-légales ne répondent souvent pas aux demandes formulées par les proches.

Outre la recherche de la vérité, il y a aussi la recherche de la justice : l'ONG Sea Watch - qui, cette nuit-là, a lancé trois alertes aux autorités après avoir vu le bateau qui a ensuite coulé - et d'autres acteurs de la société civile travaillant sur l'affaire, accusent les **gouvernements italien et maltais d'avoir retardé le sauvetage**<sup>24</sup> et **d'être donc responsables de la mort des 21 personnes**.



## Aissatou Aïcha Barry

Aissatou Aïcha Barry, une jeune femme guinéenne de 23 ans, emprunte la route méditerranéenne en février 2023 dans l'espoir d'atteindre l'Italie. Secourue en mer lors des opérations concernant l'embarcation sur laquelle elle voyageait, elle débarque à Lampedusa dans la nuit du 19 au 20 février 2023. Elle est alors en état de coma, comme on l'apprendra par la suite, après un voyage depuis Sfax, en Tunisie, à bord d'un bateau transportant 45 personnes. Elle est transportée au centre de soins local avec une autre femme enceinte.

22 <https://civilmrcc.eu/>

23 <https://tg24.sky.it/cronaca/2024/09/04/lampedusa-barca-migranti-capovolta-dispersi>

24 <https://ilmanifesto.it/lesposto-di-sea-watch-fu-naufragio-colposo>

À partir de là, sa trace est perdue. Ni la femme enceinte, transférée à l'Hotspot de Lampedusa, ni son compagnon, Mohammed, arrivé avec elle, ne reçoivent des informations sur son état de santé. Après un certain temps, Mohammed s'adresse à des agents de l'Hotspot qui lui annoncent qu'elle est décédée, tout en lui refusant l'accès à son corps et la possibilité d'effectuer une reconnaissance.

Grâce au témoignage de Mohammed, des détails supplémentaires sur les caractéristiques physiques d'Aissatou Aïcha sont recueillis. Les autorités, interrogées à ce sujet, déclarent de manière informelle qu'elle aurait été secourue en état critique en mer et qu'elle serait décédée pendant le transport vers Lampedusa.

La sœur d'Aissatou, Adama Barry, restée en Guinée, apprend ce qui s'est passé et demande de l'aide pour retrouver sa sœur, identifier le corps et la rapatrier. Elle entre en contact avec le chercheur Filippo Furri, qui la met en relation avec notre association. Nous entamons alors une procédure d'accompagnement juridique pour soutenir la famille Barry.

Des démarches sont entreprises pour obtenir des informations sur le débarquement de cette nuit-là et retracer les déplacements du corps présumé d'Aissatou Aïcha Barry. Une plainte pour disparition et une demande d'identification sont déposées auprès du parquet d'Agrigente. Il apparaît que le corps aurait été identifié de manière informelle à Lampedusa sous le nom

de "Aïcha Barry", sur la base de témoignages des survivants. Cependant, "Aïcha" était un surnom et non son nom officiel. Cette erreur administrative empêche Adama d'être reconnue comme sa sœur, compliquant l'identification du corps.

Pendant ce temps, nous apprenons que le corps d'Aissatou a été enterré dans le cimetière de Montevago, dans la province d'Agrigente, environ un mois après son décès, alors que la famille avait déjà demandé son identification et son rapatriement.

Le processus administratif pour rétablir le véritable nom d'Aissatou et permettre à sa famille de la rapatrier est long et complexe, impliquant des ambassades, des services de police scientifique, des tribunaux civils et le parquet. L'implication des services d'état civil des communes de Lampedusa et Montevago a été essentielle pour reconstituer et vérifier les déplacements de la dépouille.

En juillet 2024, une demande de rectification du nom est acceptée. L'identification formelle du corps est effectuée à partir de photographies fournies par le parquet. L'avocate de l'association Mem.Med, représentant Adama Barry, est chargée de réaliser cette identification à distance, la famille étant dans l'impossibilité de se rendre en Italie.

Un après-midi d'août, lors d'un appel vidéo entre l'Italie et la Guinée, Adama reconnaît enfin le visage de sa sœur, visible sur une photo prise au moment du débarquement alors qu'elle était déjà décédée. Dès la première image, Adama confirme qu'il s'agit bien d'elle, grâce

24 <https://ilmanifesto.it/lesposto-di-sea-watch-fu-naufragio-colposo>



notamment à un détail unique : un diastème, mentionné dès le départ aux autorités et constituant une preuve déterminante de son identité.

Le processus de reconnaissance, bien que émotionnellement éprouvant,

permet à la famille de retrouver enfin Aissatou et de formaliser son identité.

Les démarches pour corriger les informations administratives relatives à son enterrement sont en cours. Une fois cette étape terminée, la famille Barry demandera l'exhumation et le rapatriement de son corps en Guinée.

---

*Aïcha era una ragazza piena di sogni, ambiziosa e determinata (..) Fin da piccola diceva: “mamma mia, un giorno ti farò uscire da tutta questa miseria”. Aïcha se n'è andata, lasciando un grande vuoto dietro di sé (..) Che la sua anima riposi in pace e che riposino in pace le anime di tutti morti nel Mediterraneo*

---

## 11 corps au large de la Libye et la recherche des familles érythréennes



Le 7 juin 2024, l'avion **Seabird** repère 11 corps flottant en mer au large des côtes libyennes<sup>25</sup>. Ces dépouilles sont récupérées par le navire **Geo Barents** de l'ONG Médecins Sans Frontières (MSF)<sup>26</sup>.

Des familles d'origine érythréenne, résidant en Europe, contactent **Mem.Med**, supposant que leurs proches, partis de Libye entre le 22 et le 24 mai 2024, pourraient figurer parmi les cadavres récupérés.

---

<sup>25</sup> <https://sea-watch.org/en/12-bodies-discovered-by-sea-watch-monitoring-aircraft-in-the-mediterranean/>

<sup>26</sup> <https://www.rainews.it/articoli/2024/06/naufragio-mediterraneo-undici-corpi-di-migranti-recuperati-al-largo-della-libia-b15da0e6-7d92-4f50-a119-57bdd2a5c0c2.html>

Il s'agit de jeunes hommes, âgés de 17 à 36 ans, dont beaucoup avaient pu communiquer avec leurs familles peu avant leur départ.

Nous avons donc activé un accompagnement juridique et rassemblé des informations essentielles (caractéristiques physiques, biométriques, photos récentes) pour déposer une déclaration officielle de disparition auprès des autorités compétentes. Les corps retrouvés, en état avancé de décomposition, ne pouvaient être identifiés via des photographies, et les proches ne disposaient pas de détails sur les vêtements portés lors du départ.

Dans ce contexte, l'identification repose uniquement sur une comparaison génétique. Les corps, aujourd'hui enterrés en Sicile, nécessitent un prélèvement ADN pour vérification. Certains membres des familles se rendent à Milan à la recherche d'informations mais repartent dans leurs pays de résidence sans solution. Grâce aux réseaux de la communauté érythréenne, ils sont orientés vers Mem.Med, qui les guide dans les procédures pour le prélèvement ADN.

Ces familles érythréennes résident en France, en Allemagne et en Suisse. Frères et sœurs ayant fui la violence pour chercher paix et justice en Europe, ils attendaient avec espoir que leurs proches les rejoignent. Tous ont vécu les atrocités de la route migratoire et les tortures infligées en Libye.

L'avocate de l'association commence par vérifier les détails auprès des autorités : lieu précis de récupération des corps, durée passée en mer, et données biométriques principales. Ces informations sont essentielles pour évaluer la probabilité que les corps retrouvés correspondent aux disparus.<sup>25</sup>

Parallèlement, Mem.Med contacte les comités de la Croix-Rouge des pays où résident les familles pour entamer les démarches formelles de prélèvement ADN et comparer les données avec celles des corps retrouvés.

Certaines familles, en se rendant dans les bureaux de la Croix-Rouge locale, rencontrent des obstacles notables : des employés ignorent comment les aider, tandis que d'autres exigent de communiquer directement avec l'association avant d'agir. Cette situation, jugée problématique, entrave les efforts des proches, qui détiennent pourtant les informations nécessaires pour activer les procédures.

Face à ces difficultés, Mem.Med sollicite l'aide du service PFL (**Protecting Family Links**) de la Croix-Rouge internationale. Celui-ci intervient auprès des comités locaux pour faciliter les échanges et résoudre les blocages.

Ces expériences révèlent l'absence de protocoles uniformes au sein de la Croix-Rouge pour les recherches de disparus, chaque pays appliquant ses propres règles. Dans ce contexte, le rôle des communautés érythréennes, auto-organisées en réseaux d'entraide et partageant des informations, s'avère crucial pour surmonter ces obstacles.

Entre fin septembre et fin octobre, seuls quelques membres des familles ont pu effectuer les prélèvements ADN ; d'autres attendent encore.

Les procédures d'identification des corps, longues et complexes, nécessitent un grand respect pour la douleur des familles, qui espèrent apaiser leurs doutes et rendre hommage à leurs proches disparus.

Cependant, les lenteurs administratives, les dysfonctionnements et les incertitudes amplifient la souffrance des familles. L'impossibilité de "se souvenir" pleinement, d'honorer les visages, les récits et les rêves des disparus, rend leur deuil encore plus déchirant.



---

**« Combien de temps faudra-t-il pour savoir si mon frère est parmi les corps retrouvés ? » « Puis-je voir son corps ? »**  
**« Il n'a plus de famille, je suis son seul cousin. Je sais que c'est un problème pour l'ADN, mais il n'avait personne d'autre. » (V.T., bouleversé) « Nos familles au pays attendent des nouvelles. Ma mère ne cesse de pleurer. »**

---





## **Ishtiaq Hassan et les 10 corps de citoyens bangladais**

Le 16 juin 2024, Ishtiaq quitte la Libye à bord d'une « embarcation de fortune » pour rejoindre Lampedusa, en Italie, où il n'arrivera jamais.

Le 17 juin, le navire Nadir de l'ONG allemande ResqShip sauve 51 personnes d'un bateau en détresse<sup>27</sup>. À bord, on retrouve également 10 corps sans vie, dont celui d'Ishtiaq, localisés dans la cale. Pour les récupérer, l'équipage perce la coque de l'embarcation et ramène les dépouilles à terre avec les survivants<sup>28</sup>. Les corps sont ensuite enterrés dans trois provinces siciliennes : Caltanissetta, Agrigente et Enna. Grâce à l'ONG ResqShip, des

membres de la société civile et des chercheurs, les trajectoires et les histoires de ces personnes commencent à être reconstituées. Il s'agit de 10 hommes de nationalité bangladaise.

Le 22 juin, Alam, un proche ami d'Ishtiaq au Bangladesh, contacte l'association après avoir suivi les nouvelles sur les réseaux sociaux et les médias :

**« Ishtiaq n'a plus donné de nouvelles à sa famille après son départ de Libye. Ce n'est pas normal, car il est très attentif envers ses parents et les tenait toujours informés. Ils sont très inquiets et demandent de l'aide. Nous avons entendu dire que certains Bangladais ont survécu à un naufrage. Pouvez-vous nous dire qui ils sont et où ils se trouvent ? Les proches souhaitent voir des photos, peut-être est-il blessé et incapable de communiquer. »**

<sup>27</sup> [https://www.ansa.it/english/news/general\\_news/2024/06/17/ship-rescues-51-migrants-10-dead-on-board-boat\\_0de7854e-4fc3-4b59-b0ba-a9d9b98f845e.html](https://www.ansa.it/english/news/general_news/2024/06/17/ship-rescues-51-migrants-10-dead-on-board-boat_0de7854e-4fc3-4b59-b0ba-a9d9b98f845e.html)

<sup>28</sup> <https://www.agrigenotonozie.it/cronaca/lampedusa-sbarco-migranti-estratti-cadaveri-ong-nadir-17-giugno-2024.html>

Quelques jours de recherche permettent de constater qu'Ishtiaq ne figure pas parmi les survivants. Dévastée, sa famille dépose une déclaration de disparition. Les corps retrouvés portent des objets personnels et des documents qui laissent penser qu'Ishtiaq fait partie des victimes. Sa famille demande le rapatriement de son corps.

L'association contacte l'Ambassade du Bangladesh, qui aide les familles dans la procédure d'identification et propose de couvrir les frais de rapatriement. Dans un premier temps, la localisation exacte des corps n'était pas claire, mais grâce à une agence funéraire locale et à des chercheuses, le corps d'Ishtiaq est identifié et l'information transmise à la Préfecture compétente et à l'Ambassade.

Le 23 juillet, Alam appelle depuis Dhaka, où de grandes manifestations contre le gouvernement paralysent le pays.

Les universités sont fermées, les connexions internet coupées, rendant la communication difficile. Alam, parmi les protestataires, demande des informations sur les démarches nécessaires au rapatriement du corps. Ces manifestations, liées à une réforme des quotas dans la fonction publique, ont causé environ 200 morts depuis le 16 juillet<sup>29</sup>, des milliers de blessés, et une répression militaire brutale<sup>30</sup>.

Malgré ce contexte, la lutte d'Alam continue. Après avoir obtenu l'autorisation d'exhumer le corps, la dépouille d'Ishtiaq est rapatriée au Bangladesh le 22 septembre 2024.

Les autres corps des citoyens bangladais retrouvés par le Nadir restent en Sicile, à la demande des familles. Lors d'une rencontre récente avec elles, l'association a renouvelé son soutien pour un éventuel rapatriement futur.

Alam a laissé ce message :

---

*« Ishtiaq rêvait de rejoindre l'Europe pour une vie meilleure et retrouver ses amis qui avaient quitté le pays. Il voulait soutenir sa famille en grande difficulté. Il a payé une somme énorme pour traverser la Méditerranée depuis la Libye. Ses rêves et espoirs se sont éteints avec lui, laissant une famille totalement dévastée derrière lui. »*

---

<sup>29</sup> <https://www.amnesty.it/in-bangladesh-e-strage-di-manifestanti-almeno-170-morti/>

<sup>30</sup> Il 6 Agosto la premier Hasina è fuggita in India, l'esercito ha sciolto il Parlamento annunciando la formazione di un nuovo governo e le elezioni. La transizione è guidata dal premio nobel per la pace Mohammad Yunus.



## Ijaz Firas

Ijaz Firas avait 32 ans et venait du Pendjab, au Pakistan. Parti le 26 juin 2024 de Tobrouk, à l'est de la Libye, à bord d'un bateau de pêche avec 186 autres personnes, Ijaz aurait perdu la vie pendant la traversée<sup>31</sup>, dans la nuit du 29 au 30 juin 2024.

L'ONG Sos Humanity, qui mène des opérations de recherche et de sauvetage (SAR) en Méditerranée, avait reçu un premier appel de détresse lorsque l'embarcation se trouvait encore dans la zone SAR maltaise. Après une demande d'aide adressée aux autorités maltaises, ces dernières n'auraient pas répondu. La coordination du sauvetage a alors été assumée par la Garde côtière italienne, qui a demandé au navire *Humanity 1* d'atteindre la zone pour une première évaluation tout en imposant de rester à distance.

Le sauvetage des passagers a eu lieu à 5 h 30 du matin, réalisé par deux navires de la Garde côtière italienne et un de la marine militaire, avant leur transfert à bord du *Humanity 1*. Ce dernier a ensuite mis le cap sur Catane, où, le 30 juin, les survivants ont débarqué. La dépouille d'Ijaz Firas a été transportée à terre, en attente d'être enterrée dans un cimetière.

Avant d'arriver au port, l'équipage de l'ONG a contacté *Mem.Med* pour signaler la présence d'un défunt dont la nationalité et certaines informations d'origine étaient connues. Ces données ont été recueillies grâce à des passagers qui ont tenté de collecter des informations sur le jeune Pakistanais et de retrouver sa famille.

Grâce à ces informations et au réseau de la communauté pakistanaise en Italie, les proches d'Ijaz ont pu être localisés. Quelques jours plus tard, Tariq, son cousin, a contacté l'association depuis Ancona pour annoncer son voyage à Catane afin de retrouver son parent au nom des parents d'Ijaz, restés au Pakistan. En accompagnant Tariq dans ses démarches, il a été établi que le corps d'Ijaz se trouvait dans la morgue de l'hôpital Policlinico de Catane. Après identification, Tariq a pris contact avec l'Ambassade du Pakistan pour engager les procédures de rapatriement. Cependant, celles-ci se sont révélées très lentes et compliquées, nécessitant l'intervention de divers organismes, dont la mairie, le cimetière et la préfecture.

<sup>31</sup> [https://www.ansa.it/sicilia/notizie/2024/07/02/sos-humanity-italia-ritarda-il-soccorso-un-migrante-e-morto\\_cb42168d-8bb8-422b-8338-acc3dc75f6f0.html](https://www.ansa.it/sicilia/notizie/2024/07/02/sos-humanity-italia-ritarda-il-soccorso-un-migrante-e-morto_cb42168d-8bb8-422b-8338-acc3dc75f6f0.html)



Le coût du rapatriement était bien au-dessus des moyens de la famille pakistanaise, obligeant Tariq à organiser une collecte de fonds pour couvrir les frais non pris en charge par les autorités consulaires.

Contraint de retourner à Ancona pour travailler, Tariq a reçu le soutien de groupes solidaires en Sicile, ce qui a permis, à la fin du mois d'août, de ramener la dépouille d'Ijaz à sa famille. Tariq a partagé ce message à l'issue de ce douloureux périple :

**« Je ne saurai jamais si Ijaz aurait pu survivre si les secours étaient intervenus plus tôt. Il était déjà très malade avant son départ et avait entrepris ce voyage pour cette raison. Ce périple dans de telles conditions a conduit à sa mort de manière atroce et injuste. Il était impatient de nous rejoindre en Italie pour commencer une nouvelle vie. »**



## Youssef Kafafy

Youssef Kafafy avait 17 ans et était originaire d'un village situé dans le gouvernorat de Beheira, en Égypte.

En 2023, il quitte son village natal pour rejoindre la Libye. Ne pouvant obtenir un visa régulier, systématiquement refusé à la population égyptienne et à d'autres résidents des pays du sud de la Méditerranée, Youssef choisit de prendre la voie maritime pour tenter de rejoindre l'Europe et commencer une nouvelle vie.

Son embarcation, partie de Zwara avec 43 personnes à bord, fait naufrage au large de Lampedusa le 7 juillet 2024. Deux jours plus tard, le 9 juillet, le corps de celui qui sera identifié comme étant Youssef Kafafy est retrouvé par la Garde côtière italienne sur les côtes de la zone appelée « Tabaccara<sup>32</sup> ».

Les journaux évoquent un mineur égyptien repêché à Lampedusa avec deux hommes adultes, partiellement identifié grâce à certains passagers rescapés de la même embarcation.

<sup>32</sup> <https://www.agrigentooggi.it/guardia-costiera-recupera-corpo-giovane-si-tratta-di-uno-di-tre-dispersi-dopo-sbarco-autonomo/>

La famille de Youssef, en particulier sa mère Mona et son père Elomda, contacte l'association Maldusa à Lampedusa pour obtenir des nouvelles de leur fils. Quelques jours plus tard, *Mem.Med* entre en contact avec Mona, qui raconte l'histoire de Youssef.

Après avoir recueilli toutes les informations relatives au voyage et à la vie de Youssef, *Mem.Med* commence à reconstruire les événements et à aider Mona dans ses recherches. Une procédure légale est engagée auprès du parquet d'Agrigente. Une déclaration de disparition et une demande d'identification du corps, que la famille suppose être celui de Youssef, sont transmises, accompagnées de données biométriques et d'informations ante mortem fournies par la famille.

Les autorités italiennes convoquent ensuite la famille pour une reconnaissance visuelle de la dépouille. En raison de l'impossibilité pour les proches de se rendre en Italie à cause du système de visas, un parent proche, Ibrahim, résidant dans le nord de l'Italie, est désigné pour se rendre en Sicile et rencontrer les autorités locales.

En août, l'identification du corps de Youssef est réalisée grâce à des photographies prises lors de l'autopsie menée par la police scientifique. Le procès-verbal confirme l'identité de Youssef, jusque-là enterré dans un cimetière d'Agrigente sous le nom de « inconnu ».

*Mem.Med* se mobilise pour obtenir le certificat de décès et l'autorisation de rapatriement délivrée

par le parquet. Le corps de Youssef est alors transporté en Égypte, où sa mère Mona l'attend. Avec le soutien de l'ambassade égyptienne à Rome, la dépouille de Youssef arrive au Caire le 26 août 2024, où des funérailles sont célébrées.

---

**« Youssef était pour nous la chose la plus précieuse et la plus belle au monde. Sa mort est très difficile à supporter (...) Peu importe le temps qui passe, nous n'oublierons jamais notre cher Youssef et nous serons toujours là pour rappeler son décès injuste. »**



## Abdulrahman Alhelo

Abdulrahman Alhelo, un jeune homme d'origine syrienne, n'avait que 22 ans lorsqu'il embarque depuis la Libye début août 2024 avec 34 autres compagnons de voyage. Partis de Zatlin sur une embarcation de fortune, ils ont navigué pendant des heures avant d'émettre un signal de détresse à quelques milles des côtes siciliennes en raison des conditions météo difficiles et de la faible visibilité nocturne. Toutefois, les secours ont tardé et l'embarcation n'a été atteinte par la Garde côtière italienne qu'au cours de la nuit.

D'après les premiers rapports, le 3 août 2024, à environ 17 miles au large de Syracuse, l'embarcation a chaviré à la suite d'une collision avec une

vedette de la Garde côtière<sup>33</sup>, provoquant le renversement des passagers. Bien que les passagers aient allumé des torches pour signaler leur présence, de nombreuses personnes ont été projetées à l'eau en raison de l'impact. Toutes ont été récupérées par la Garde côtière, sauf Abdulrahman, qui reste disparu. Les recherches menées par la Garde côtière de Catane dans les heures suivant l'accident n'ont toujours pas permis de retrouver Abdulrahman. Deux autres passagers sont décédés après le naufrage : Shaouqi, durant le transfert au port de Syracuse, et Abu Hamza, après son hospitalisation à l'hôpital Umberto I. Dix autres personnes ont été hospitalisées en raison de blessures graves.

L'incident reste flou, bien qu'il soit difficile de croire que l'embarcation n'a pas été repérée, d'autant plus qu'un avion de surveillance « Manta » avait été déployé pendant le sauvetage. Le procureur de Syracuse a ouvert une enquête pour clarifier les faits, et la police scientifique examine les causes des décès. Deux migrants ont été arrêtés, accusés de trafic de migrants et de naufrage criminel, tandis que l'enquête se poursuit sur les circonstances de la collision.

La sœur d'Abdulrahman, Dua Al-Hlou, résidant en Allemagne, avait parlé à son frère quelques instants avant son départ et l'attendait de l'autre côté de la Méditerranée, après cinq ans de séparation.

<sup>33</sup> <https://www.guardiacostiera.gov.it/stampa/Pages/Comunicato-stampa-del-04.08.2024.aspx>



---

**« Je rêve toujours que mon frère soit en vie et que je puisse le retrouver et l'embrasser. Je ne sais pas si mon rêve se réalisera, mais si mon frère est mort dans ce naufrage, j'espère qu'on pourra retrouver son corps pour nous libérer de l'anxiété et des pensées négatives. »**

---

Dès qu'elle a appris le naufrage, elle a contacté les autorités et plusieurs organisations sur le terrain. Mem.Med a pris en charge sa demande, facilitée par Nadia, une volontaire de l'association Naga à Milan. Après avoir recueilli des informations, une plainte a été déposée auprès du procureur, et la famille attend des réponses.

---

**« Je n'arrive pas à croire qu'on n'ait aucune nouvelle de mon frère, ni parmi les vivants ni parmi les morts. C'est un sentiment indescriptible, mon cœur est brisé de douleur, je l'attendais avec impatience. Je ne comprends pas tant de mépris pour ces vies humaines.**

**Comment un pilote de secours peut-il aller si vite sans voir les petites embarcations devant lui ? Il n'y a ni radar sur le navire ni caméras, je ne le crois pas. »**

---



## Le Massacre de Roccella Jonica

Dans la nuit du 16 au 17 juin 2024, un naufrage a eu lieu au large des côtes de Roccella Jonica, en Calabre, à environ 120 miles des côtes. Un bateau, **parti du port de Bodrum en Turquie avec environ 67 personnes à bord, dont 26 mineurs**, a sombré. Ce drame est une nouvelle tragédie, due aux politiques européennes de fermeture des frontières, responsables de milliers de morts en Méditerranée. Avant le naufrage, l'Alarmphone avait lancé un avertissement, informant les autorités compétentes de la situation critique du bateau, mais l'alerte a été ignorée, entraînant la catastrophe.

Les informations concernant le nombre exact de corps récupérés sont floues.

Plusieurs associations de la société civile ont été contactées par les familles des victimes, qui cherchaient des informations sur le sort de leurs proches, mais, **faute de communication claire de la part des autorités italiennes**, elles ne savaient pas où se tourner.

L'association Mem.Med s'est rendue **en Calabre pour soutenir les familles des victimes et suivre l'évolution de la situation**. Comme l'indiquent les rapports, la communication des institutions sur les opérations de recherche et de récupération des corps en mer a été insuffisante et parfois trompeuse<sup>34</sup>. Les informations ont été diffusées sous forme de brefs communiqués souvent incomplets et incohérents, et **la transparence a fait défaut concernant les déplacements et l'identification des corps**.

En réponse à cette situation, **Mem.Med et l'Association pour les Études Juridiques sur l'Immigration (ASGI) ont adressé une lettre**<sup>35</sup> **aux autorités** pour souligner l'importance de respecter les normes nationales et internationales concernant le traitement des corps des migrants, leur identification et leur sépulture digne.

Des mois après le massacre, des informations supplémentaires ont été diffusées, notamment lors de l'émission *Report*<sup>36</sup> sur Rai 3, le 27 octobre 2024, afin de dénoncer l'invisibilité du naufrage et d'apporter un soutien aux familles.

Dans le but de mieux comprendre la dynamique et d'obtenir davantage d'informations de la part des autorités compétentes pour tenter d'interrompre le processus

<sup>34</sup> [https://x.com/scandura/status/1804466294420357623?t=nxsFvrrQ4MUAXXyzAwjdJw&s=09&fbclid=IwZXh0bGhZWO0MTAAAR2QyH1a8tnx7f2TcJ7LnJP00bhf8GYwftWLIz2KmwPEBCr0xEc7bPE9c\\_aem\\_ppdlDsFBsGSRl14ndymCyA](https://x.com/scandura/status/1804466294420357623?t=nxsFvrrQ4MUAXXyzAwjdJw&s=09&fbclid=IwZXh0bGhZWO0MTAAAR2QyH1a8tnx7f2TcJ7LnJP00bhf8GYwftWLIz2KmwPEBCr0xEc7bPE9c_aem_ppdlDsFBsGSRl14ndymCyA)

<sup>35</sup> Si veda: [https://memoriamediterranea.org/wp-content/uploads/2024/11/Lettera-Roccella-autorita-competenti\\_Mem.Med-e-ASGI.pdf](https://memoriamediterranea.org/wp-content/uploads/2024/11/Lettera-Roccella-autorita-competenti_Mem.Med-e-ASGI.pdf)

<sup>36</sup> <https://www.rai.it/programmi/report/inchieste/La-strage-nascosta-38b9253b-4d81-429c-b3b1-95fd7936b6dd.html>

d'invisibilité et de contribuer à contrer la stratégie du silence qui a enveloppé ce naufrage en apportant un soutien aux familles des disparus et des survivants, **Mem.Med a envoyé, à la fin du mois d'août 2024, une demande d'accès civique généralisé à la préfecture de Reggio de Calabre.**

Elle demande, entre autres, des données et des informations sur le nombre de corps retrouvés et identifiés ou non ; le nombre de corps rapatriés ; le nombre de corps dont l'ADN a été prélevé ; le nombre de corps identifiés parmi ceux enterrés à Armo ; les procédures mises en place pour la découverte des corps et la reconnaissance éventuelle des corps non encore identifiés, avec indication des personnes impliquées.

Le 26 septembre 2024, la préfecture de Reggio Calabria a répondu, de manière partielle, à la demande d'accès civique, indiquant que **les corps de 35 personnes**, dont 10 hommes, 9 femmes et 15 mineurs (8 hommes et 7 femmes) et un inconnu, victimes du naufrage du 17 juin au large de la côte ionienne, avaient été **récupérés en mer**. En outre, il a indiqué que **14 de ces corps ont été renvoyés dans leur pays d'origine** (13 par un vol de l'État irakien et un par un vol organisé par la Caritas diocésaine), tandis que les **21 autres corps ont été enterrés dans un cimetière local à Armo, Reggio Calabria.**

Enfin, en ce qui concerne les procédures mises en œuvre, la préfecture indique que les opérations de recherche et de récupération des corps en mer ont été coordonnées par le commandement général des

bureaux du port - garde-côtes, qui a fait appel à plusieurs unités navales, et qu'après la découverte des corps, ceux-ci ont été transférés à terre à des dates successives entre le 19 et le 24 juin. Il est également précisé que **« le nombre de personnes disparues n'est pas connu ».**

En ce qui concerne le **prélèvement d'ADN**, selon le rapport de la préfecture, le cabinet régional de la police scientifique de Calabre « a prélevé des échantillons biologiques en double dans le but d'extrapoler le profil génétique des cadavres, en vue d'une comparaison ultérieure avec les échantillons fournis par les parents des victimes », dont les résultats n'avaient pas encore été communiqués au moment de la constatation.

A la lumière des conclusions partielles, une **demande de réexamen** a donc été envoyée conformément à l'article 5, c. 7, du décret législatif n° 33/2013, afin d'obtenir des informations plus précises sur le profil génétique des victimes. La Préfecture de Reggio Calabria a répondu le 21 octobre 2024 en indiquant qu'étant donné que les enquêtes de l'Autorité Judiciaire étaient toujours en cours, il y avait *« des exigences pour protéger le secret de l'enquête qui excluraient la divulgation en vertu de l'art. 5 bis, para. 1, lett. f) du Décret législatif n° 133/2013 »*<sup>37</sup>.

À la lumière des difficultés rencontrées dans l'accès aux informations et sur la base des lacunes systémiques observées ces dernières années dans la gestion des décès et des disparitions des personnes migrantes et étrangères, il nous semble important de continuer à soutenir et à diffuser les

37 L'articolo prevede che l'accesso civico di cui all'articolo 5, comma 2, è rifiutato se il diniego è necessario per evitare un pregiudizio concreto alla tutela di uno degli interessi pubblici inerenti a: a) la sicurezza pubblica e l'ordine pubblico; b) la sicurezza nazionale; c) la difesa e le questioni militari; d) le relazioni internazionali; e) la politica e la stabilità finanziaria ed economica dello Stato; f) la conduzione di indagini sui reati e il loro perseguimento; g) il regolare svolgimento di attività ispettive.



paroles et les actions des protagonistes de ces violences - parmi lesquelles certaines des **familles de la tragédie de Roccella, qui se sont récemment mobilisées pour obtenir des nouvelles**

**sur le sort de leurs proches** - et de maintenir une vigilance constante sur les procédures mises en œuvre, tout en poursuivant la dénonciation des nécropolitiques qui caractérisent le régime frontalier.

## CONCLUSIONE



Les familles qui se battent pour retrouver leurs proches disparu.e.s ou décédé.e.s, pour ramener les corps de leurs parents à la maison, se battent contre l'oubli, contre les États qui méprisent la vie. **Ces familles luttent contre le racisme, contre la violence aux frontières et l'invisibilisation.** Elles se battent pour que les rêves de leurs proches soient rappelés, pour que leur mémoire soit respectée, pour que leur douleur soit prise en compte, pour que justice soit faite.

Malgré un contexte européen et méditerranéen de plus en plus répressif, l'union des forces est non seulement efficace, mais indispensable, comme l'a récemment démontré le cas de Maysoon Majidi. Certaines décisions à contre-courant insufflent du courage: le 14 septembre 2024, le parquet de Palerme a requis **6 ans de prison contre le vice-premier ministre et ministre des Infrastructures et des Transports, Matteo Salvini**, qui avait empêché en août 2019 le navire de l'ONG Open Arms de débarquer des personnes secourues. Cette nouvelle vient s'ajouter à celle du 6 novembre 2024, lorsque le parquet de Crotona a demandé le **procès de 6 soldats faisant l'objet d'une enquête pour avoir été responsables du massacre de Cutro**, qui a eu lieu entre le 25 et le 26 février 2023. Il y aurait eu une « inertie » et des « omissions » qui ont coûté la vie à plus de 100 personnes.

Face à un régime frontalier qui tue, la réponse que nous pouvons apporter est politique, **une politique concrète qui défie l'intimidation, les obstacles administratifs et juridiques, et la solitude.** Une réponse qui crée des liens entre les rives de la Méditerranée, qui crée des réseaux, pour se soutenir mutuellement dans la lutte pour un monde sans frontières, respectueux de la vie de chacun.e.